

## Burundi : ouverture du procès en appel du Français Patrice Faye

RFI, 19 septembre 2011 Le procès en appel de Patrice Faye va s'ouvrir ce lundi 19 septembre 2011 devant la Cour d'appel de Bujumbura. Le Français avait été condamné une première fois fin juillet 2011 au Burundi à 25 ans de prison pour viols, notamment sur des mineures. La défense, la famille et le comité de soutien de Patrice Faye espèrent qu'il aura droit cette fois à un procès équitable, après celui qui s'est déroulé en juin au Burundi et que la France a condamné pour ses nombreuses « incohérences ».

C'est un Patrice Faye malade et très affaibli par six mois d'incarcération dans les pires conditions qui se présente, lundi, devant les juges de la cour d'appel, selon l'un de ses avocats. Mais cette fois, Me Fabien Segatwa espère que son client aura le droit à un procès équitable contrairement à ce qu'il s'est passé devant le tribunal de grande instance de Bujumbura le 16 juin dernier. Le procès de Patrice Faye était déroulé à huis-clos en kirundi, une langue qu'il ne comprend pas. Ces premiers juges n'avaient écouté que quatre témoins d'accusation sur la trentaine présents. Ils n'ont pas voulu vérifier certaines allégations des présumées victimes, pourtant fausses. Et ils avaient finalement condamné Patrice Faye à cinq ans de prison pour viol au bout de cinq heures d'un procès que Me Segatwa qualifie d'expéditif. Les accusations que le bureau du procureur n'a pas voulu commenter. Le plus urgent, dit aujourd'hui Me Fabien Segatwa, est de demander la mise en liberté provisoire de Patrice Faye car il n'en peut plus. Quelle va être la réponse des juges ? S'ils disent oui, ce sera un leur espoir pour la famille et les nombreux amis et cela pourrait signifier que les nombreuses pressions exercées sur Bujumbura sont en train de payer.